

DOSSIER DE PRESSE

LANCEMENT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION DES BIENS SINISTRÉS SUITE AUX INONDATIONS D'OCTOBRE 2018



LUNDI 6 JUILLET 2020, À COUFFOULENS



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DONNONS DU SENS
À L'ACTION FONCIÈRE**

Solidarité avec l'Aude

À la suite des inondations survenues la nuit du 14 au 15 octobre 2018, un grand nombre de communes ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de « catastrophe naturelle ». Dès le 12 février 2019, **le Préfet de l'Aude et l'Établissement public foncier d'Occitanie ont signé une convention cadre permettant la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel d'action foncière en accompagnement du dispositif du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier** afin d'accélérer le rachat et la démolition des biens les plus touchés ainsi que la recomposition urbaine et le réaménagement des secteurs concernés.

Cette action inédite concerne **plus de 170 biens touchés par les inondations dans près de 20 communes.**

Afin de permettre aux sinistrés de pouvoir se projeter vers un nouveau projet de logement, l'EPF a débuté dès 2019 en lien étroit avec l'État et les collectivités, les acquisitions des biens identifiés par les premiers arrêtés relatifs au fonds Barnier. En parallèle, un marché cadre de maîtrise d'œuvre de démolition sur l'ensemble des biens concernés à terme a été mis en place par l'EPF dès juin 2019 afin de conduire les travaux dans des délais optimisés. **L'action de l'établissement sur 2019, 2020 et 2021 représente un investissement de 36 M€** par anticipation de la perception du fonds Barnier par les collectivités.

Fin juillet **près de 110 biens auront été acquis pour environ 16 M€ et plus de 30 biens seront démolis d'ici la fin de l'année** en 2 phases. Les démolitions se poursuivront en 2021 au regard des nouveaux arrêtés Fonds Barnier parus en 2020.

La première phase de travaux de démolition conduite sur juin et juillet 2020 concerne les communes de Couffoulens, Conques-sur-Orbiel, Salsigne et Verzeille, et portera sur les 8 biens du premier arrêté Fonds Barnier de juin 2019.



SOMMAIRE

page 4	CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF
page 5	CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE DISPOSITIF ÉTAT/EPF
page 6	CHIFFRES CLÉS
page 7	MONTAGE SPÉCIFIQUE LIÉ AU FONDS BARNIER
page 8	AVANCEMENT DES ÉTUDES DE RECOMPOSITION URBAINE DES TERRITOIRES CONCERNÉS
page 13	TRAVAUX
page 14	IMPLICATION DANS LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
page 15	ACTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MATIÈRE DE BIM DÉCONSTRUCTION ET FILIÈRE DE RÉEMPLOI

CALENDRIER DU DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF



15 octobre 2018

204 communes de l'Aude sont touchées par les crues de nombreux cours d'eau dont 83 très sinistrées



17 et 29 octobre 2018

Arrêtés de reconnaissance de l'état catastrophe naturelle



12 février 2019

Signature par le Préfet de l'Aude et l'EPF d'Occitanie d'une convention visant à accélérer la remise en état de près de 170 sites sinistrés



15 octobre 2019

Visite ministérielle dans le cadre de la commémoration des inondations d'octobre 2018

décembre 2019



57 biens ont déjà été acquis sans négociation par l'EPF d'Occitanie, pour un montant de **6,7 M€**

mai 2020



Notification de l'entreprise retenue pour la 1^{ère} phase des travaux concernant 8 biens répartis sur 4 communes : Couffoulens, Salsigne, Verzeille, Conques-sur-Orbiel

juin 2020



Installation du chantier et réalisation des 1^{ères} démolitions sur 8 biens

juillet 2020



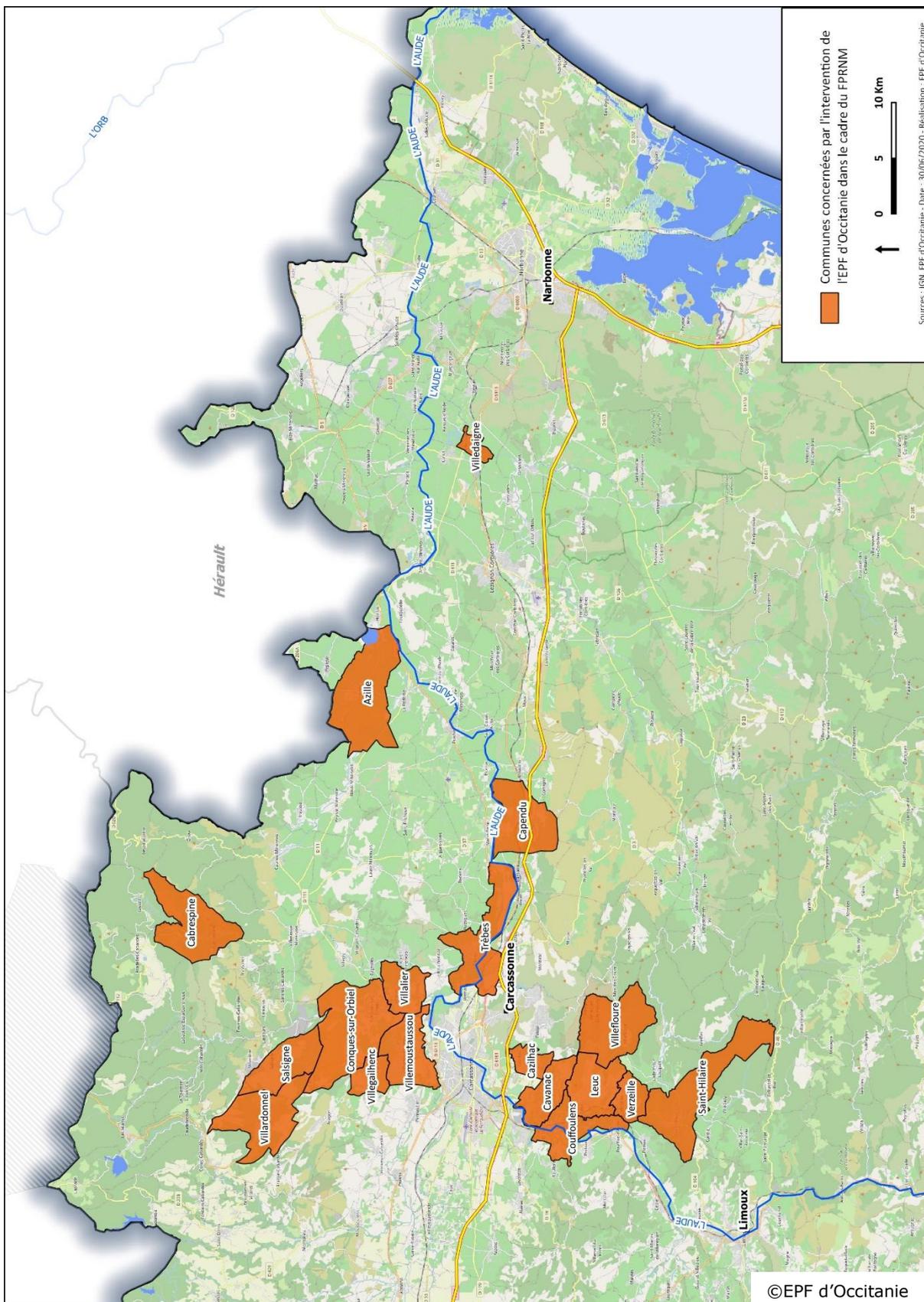
Au total, **87 biens** ont été acquis par l'EPF d'Occitanie, pour un montant de **10,6 M€** ;
27 autres biens sont en cours d'acquisition pour un montant de 5,8 M€
Soit 114 biens pour un montant de 16,4 M€

octobre 2020



Lancement de la 2^e phase des travaux sur 25 biens et poursuite des acquisitions

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE DISPOSITIF ÉTAT/EPF



CHIFFRES CLÉS

Source DDTM 11

Conformément aux dispositions du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, les acquisitions des biens éligibles sont réalisées sans négociations.

20

communes environs
sinistrées concernées
par le dispositif
fonds Barnier

170

biens environ
concernés par
la prise en charge
au titre du fonds Barnier

129

demandes de subvention
instruites par l'État, pour
un montant de
près de 24 M€

36 M€

d'engagement financier
par l'EPF
pour l'intervention d'urgence
en acquisitions et travaux

57

biens acquis dès 2019
soit 90% en moins d'un an
pour un montant de 7,6 M€

16 M€

de dépenses réalisées
en acquisitions et travaux

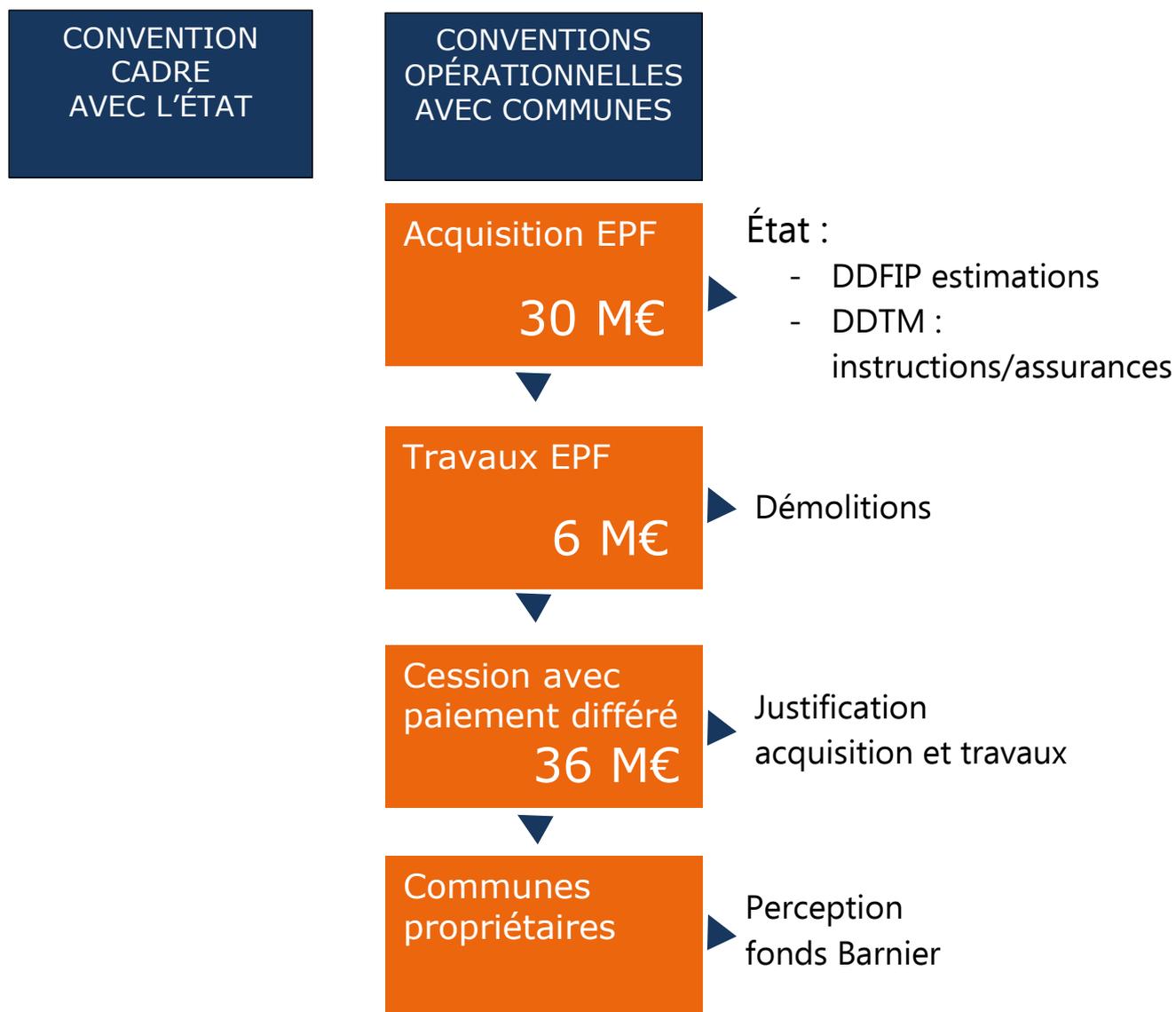
114

biens auront été acquis
à fin juillet 2020



MONTAGE SPÉCIFIQUE LIÉ AU FONDS BARNIER

En 2019, l'État, Carcassonne Agglo et 14 communes ont contractualisé avec l'EPF en vue de procéder aux acquisitions et démolitions des biens sinistrés.



Par ailleurs, le fonds Barnier finance aussi les travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (création d'un espace-refuge, installation de batardeaux...). Les propriétaires déposent une demande auprès de la DDTM. Le taux de subvention est de 80% pour un bien d'habitation et de 20% pour une entreprise. 60 dossiers reçus en 2020 (130 000 € déjà engagés et 100 000€ prochainement) 27 dossiers en 2019 (87 000 € engagés sur le fonds Barnier)

Tous les documents utiles sont disponibles au lien suivant :

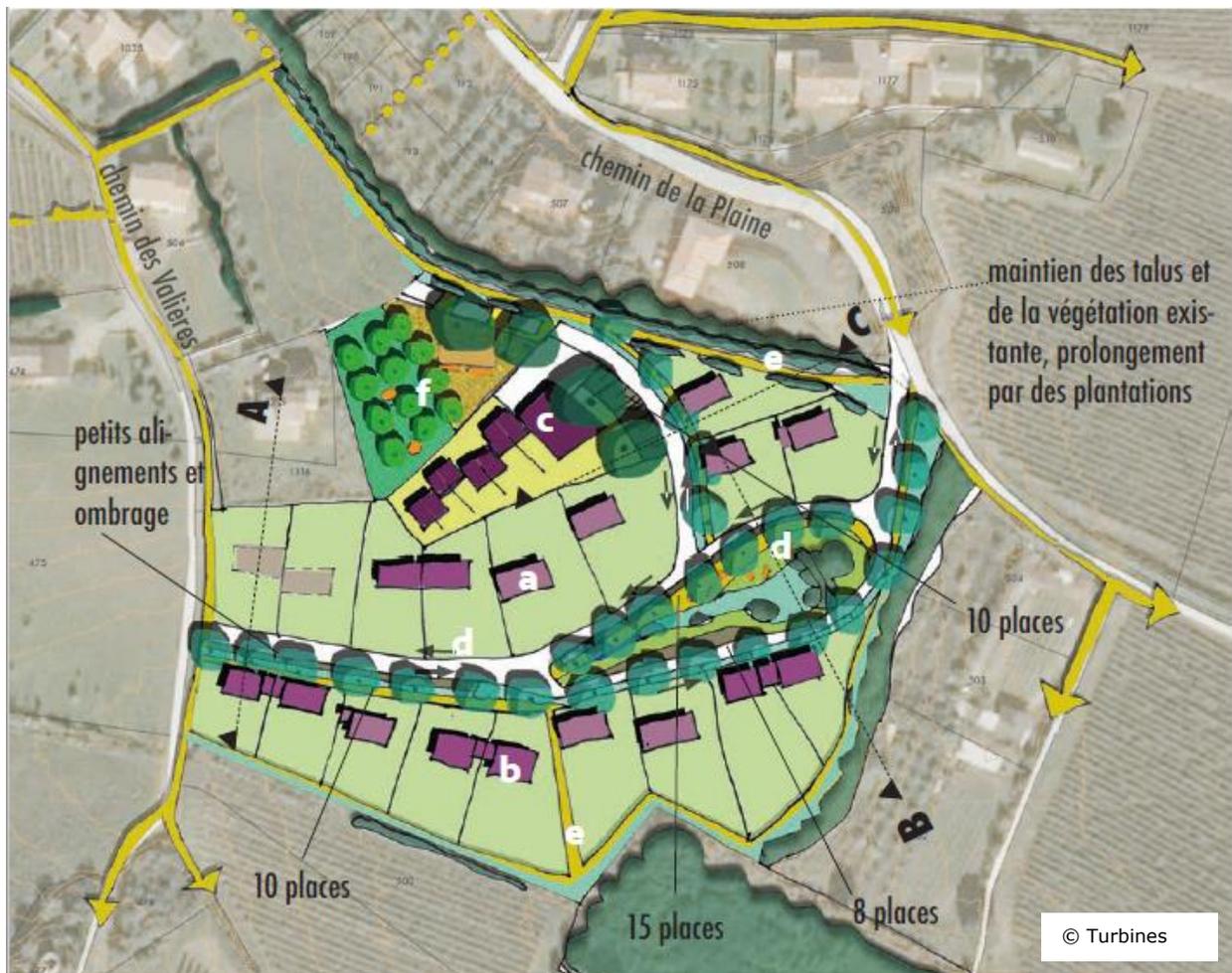
<http://www.aude.gouv.fr/mesures-de-reduction-de-vulnerabilite-ou-r1913.html>



3/ Développement d'un nouvel écoquartier

La commune a également mené avec l'ensemble des partenaires institutionnels (DDT, CAUE11, Carcassonne Agglo, EPF) et les habitants, une réflexion urbaine et paysagère pour déterminer les conditions de l'urbanisation du secteur « les Valières ».

Ce projet d'écoquartier permettrait la création d'environ 30 logements. L'EPF procèdera à l'acquisition du terrain fin 2020.



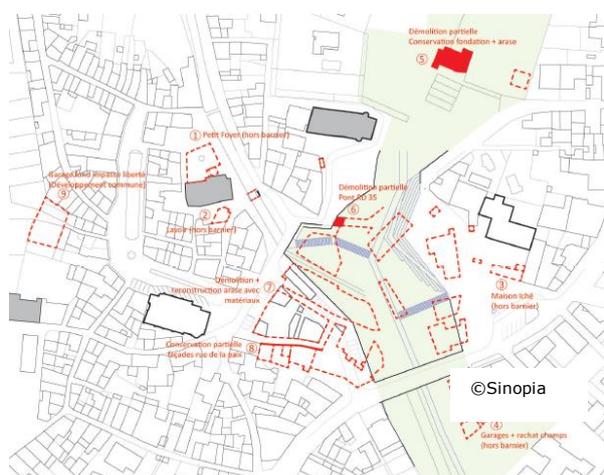
VILLEGAILHENC

Villegailhenc est traversée par le ruisseau du Trappel et son affluent le Merdeau. Tout le cœur du village a été très fortement impacté par les inondations et de nombreux bâtiments sont voués à être démolis.

Orientations principales

1/ Réhabiliter les bâtiments en cœur de ville

La recomposition de l'offre passe par la réhabilitation des bâtiments existants maintenus dans leur usage d'habitation, de commerce ou d'équipements.



2/Restructurer les espaces publics après démolitions des biens et valoriser leur renaturation

L'espace laissé libre par les démolitions permettra la création d'espace public central pour assurer la liaison entre les deux rives et les deux parties de la commune.

Il permettra également de redonner un lit mieux adapté au ruisseau et il créera un paysage urbain très connecté à la nature, ouvert sur le grand paysage de la Montagne Noire au Nord.

Le centre du village s'organisera autour d'un espace vaste, traité en terrasses au-dessus du Trappel.

Côté centre bourg, un jardin sera réaménagé afin de construire un lieu de commémoration des catastrophes naturelles d'octobre 2018. Une halle ombrière sera implantée côté rue de la Paix et le tracé de la RD 35 modifié pour permettre une bonne desserte.

3/Création d'un nouveau quartier à l'Est de la commune

Le résultat de l'étude permet d'envisager une opération d'aménagement d'ensemble **d'environ 40 logements**.

À la demande de la commune, **l'EPF a déjà procédé à l'acquisition d'un premier terrain de 7881 m², en vue de la réalisation d'une première opération de logements aidés** (papy-lofts et accession sociale).



CONQUES-SUR-ORBIEL

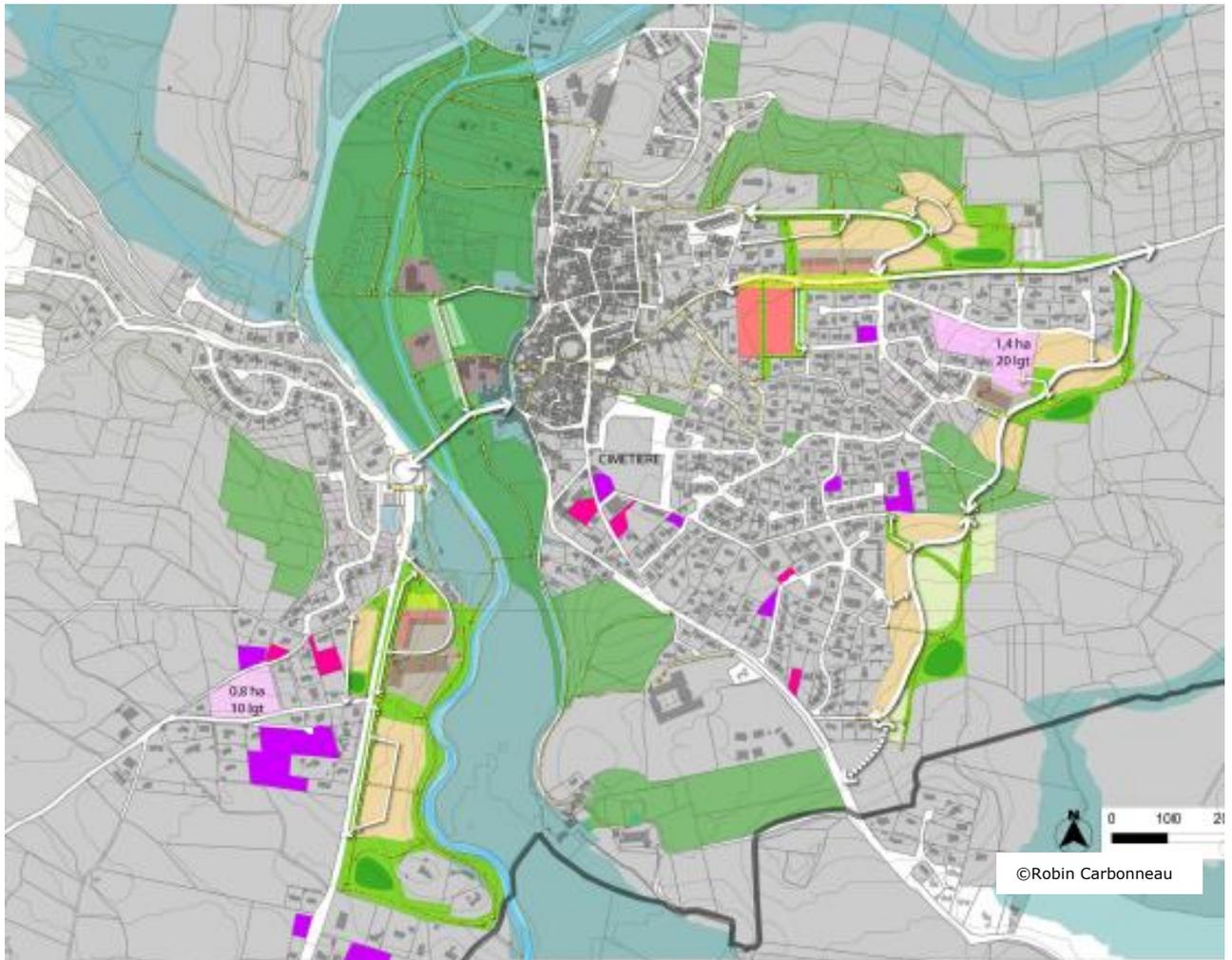
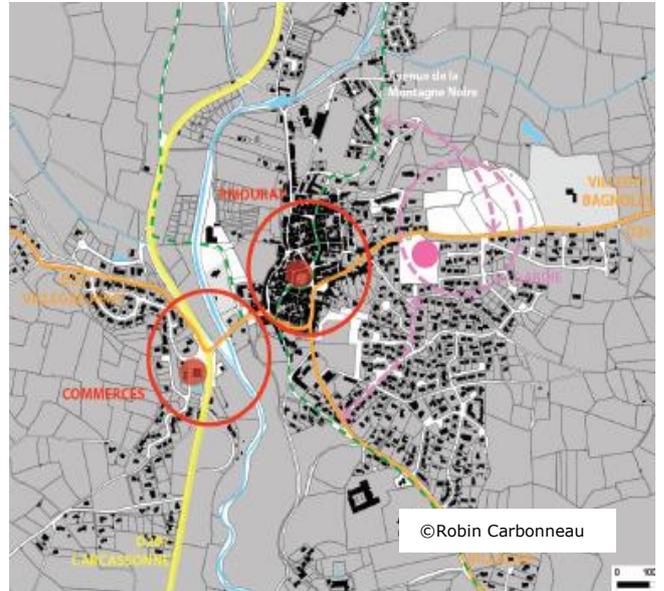
L'Orbiel forme un entonnoir au niveau du village de Conques-sur-Orbiel.

La commune présente historiquement deux cœurs urbains (en rouge ci-contre), un de chaque côté de l'Orbiel.

Hypothèse de projet

La recomposition proposée aménage les berges et la plaine alluviale. Les bâtiments situés en zone rouge seront détruits progressivement.

Le quartier de « la Gardie » sera urbanisé progressivement. **L'EPF a acquis, en 2017, un vaste tènement foncier de près de 1,7 ha** qui est désormais pressenti pour accueillir la réalisation du groupe scolaire : école maternelle, une école élémentaire, un centre de loisirs et un restaurant scolaire.



TRÈBES

À la confluence de l'Aude et de l'Orbiel, traversée par le canal du Midi, la commune de Trèbes est extrêmement exposée notamment sur les quartiers Bonnecase, du Faubourg et de l'Aiguille.

L'Aiguille, qui mêle zone pavillonnaire et habitat collectif social, est le plus vulnérable.



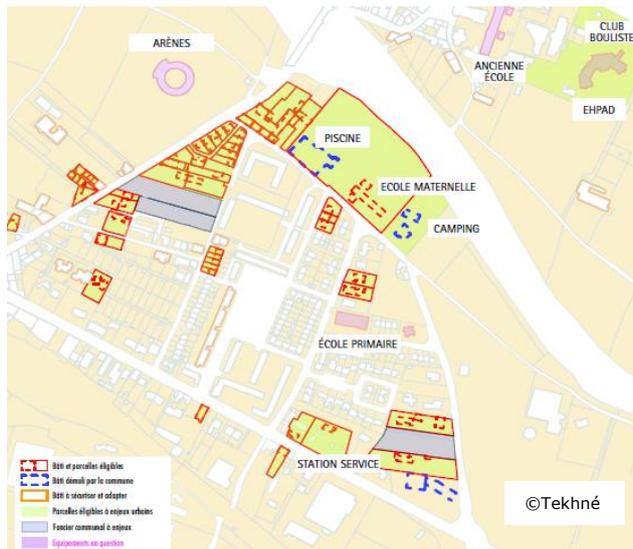
Le quartier de l'Aiguille concentre l'essentiel des habitations éligibles au fonds Barnier (rouge ci-contre).

Des tenements fonciers libres permettront de proposer une offre nouvelle en logements et équipements.

Hypothèse de projet

Le projet prévoit une renaturation importante des berges de l'Aude ainsi que l'aménagement paysager d'une large part des quartiers sud, en particulier des entrées de ville.

Une nouvelle passerelle sera créée sur l'Aude afin de relier les différents quartiers.



Le quartier de l'Aiguille est traité essentiellement par une opération de renouvellement urbain :

- L'ouest de l'Aiguille accueillera des jardins partagés.
- Dans un ancien hangar, une halle ouverte sera créée avec un parvis pour des événements.
- Des constructions neuves pourront accueillir le relogement lié aux démolitions.
- Une nouvelle école sera construite sur le quartier.



LES TRAVAUX

Dans le cadre des conventions passées avec les communes et à la demande de l'État, l'EPF s'est engagé à conduire les travaux de démolition afin de céder les terrains nus et remis en état aux collectivités.

Ces travaux appellent au préalable plusieurs diagnostics (amiante, plomb, coupure réseaux, etc.) conduits dans les 2 à 4 mois après l'acquisition. Sur ces bases, les consultations d'entreprises sont réalisées puis les plans de retrait d'amiante déposés auprès des services instructeurs.

Pour accélérer leur mise en œuvre, un accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été établi dès juin 2019 par l'EPF sur l'ensemble des communes potentiellement concernées.

À partir de l'acquisition, la démolition interviendra donc dans les 8 à 9 mois pour les biens simples et isolés.

Le volume de travaux est estimé à 5 M€ sur l'ensemble des biens concernés.

Types de travaux



Diagnostiques avant travaux

- Amiante
- Déchets
- Plombs
- Termites



Travaux

- Démolition
- Curage
- Désamiantage
- Travaux sur mitoyen
- Terrassement
- Etc.



Dépollution



Déconstruction

- Identification des filières de réemploi ou de recyclage
- Tri des déchets en vue de leur réemploi
- Stockage sur plateforme



L'entreprise tarnaise (81) VIDAL a été retenue pour la première phase des travaux contribuant à consolider les emplois à l'échelle régionale, notamment en période de relance post-confinement.

IMPLICATION DANS LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de son intervention, l'EPF a proposé des modes d'actions nouveaux en matière de transition écologique pour appuyer le développement du réemploi des matériaux issus des démolitions et des filières de recyclage.

L'EPF met à profit son intervention pour accompagner les démarches de transitions écologiques :

- tri des déchets des déconstructions des biens démolis et réemploi dans les constructions nouvelles,
- tri des déchets inertes de la déconstruction pour les réemployer en matière de gabions et réaménager les lits des cours d'eau et la réalisation de cache à poissons,
- accompagnement des entreprises locales dans l'expertise du tri et du recyclage par le financement d'une mission spécifique.

L'ensemble de ces actions a été intégré au contrat de transition écologique de Carcassonne Agglo dont l'État et l'EPF sont signataires aux côtés de la collectivité.



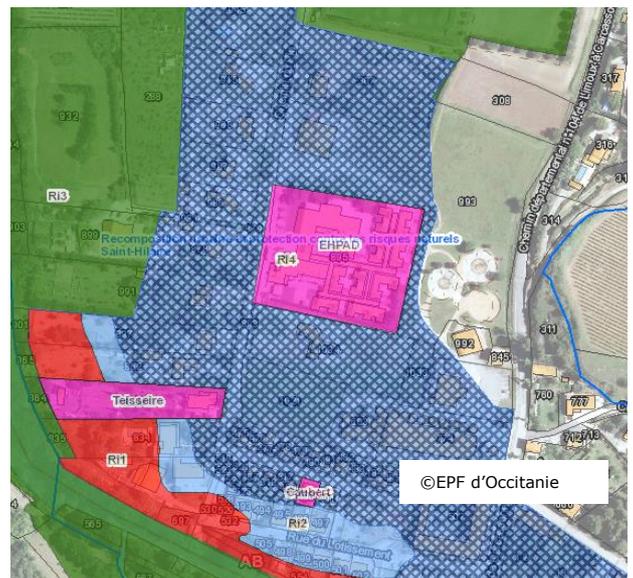
Présentation des actions de l'EPF dans le cadre du contrat de transition écologique et la mise en œuvre du fonds Barnier, à l'occasion de la visite de Madame Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État à la Ministre de la transition écologique et solidaire à Carcassonne pour signer la charte d'engagement de transition écologique.
© EPF d'Occitanie

ACTION DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MATIÈRE DE BIM DÉCONSTRUCTION ET FILIÈRE DE RÉEMPLOI

Le projet de loi sur l'économie circulaire prévoit de renforcer les exigences sur la valorisation des déchets. Au regard du volume de biens à traiter dans l'Aude, l'EPF a proposé de mener en lien avec le CSTB et l'EPF PACA une action de recherche appliquée sur la quantification amont des volumes de matériaux ré-employables et des filières de traitement adaptées.

Une convention de recherche et développement a été signée entre le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), l'EPF PACA et l'EPF Occitanie. Elle consiste à développer des technologies utilisant la numérisation de l'existant et le BIM (building information modeling qui se traduit par modélisation des données du bâtiment) pour améliorer les processus de déconstruction en termes organisationnel, économique et environnemental.

Il est envisagé d'appliquer le processus lors des démolitions de l'EHPAD à Saint-Hilaire, également touché par les inondations d'octobre 2018.



Préfecture de l'Aude

Madame Sophie Élizéon, Préfète de l'Aude

EPF d'Occitanie

Monsieur Christian Dupraz, Président

Madame Sophie Lafenêtre, Directrice générale

Contacts Presse

Préfecture de l'Aude

Dominique BLANC

dominique.blanc@aude.gouv.fr ·  @Prefet11 ·  @Prefet11

04 68 10 27 87

EPF d'Occitanie

Esra GUEUVIN

esra.gueuvin@epf-occitanie.fr ·  @EPF_Occitanie ·  EPF d'Occitanie

04 99 54 91 27 · 06 03 05 89 70 · www.epf-occitanie.fr



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DONNONS DU SENS
À L'ACTION FONCIÈRE**